

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 23 juillet 2024

*L'an deux vingt-quatre et le vingt-trois juillet à 17 heures 30, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de VIOLAY s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de **Mme CHAVEROT Véronique**, Maire, Présidente du Conseil d'Administration et après convocations régulièrement faites à domicile.*

Etaient présents :

Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre

M. POMMIER Philippe
M. SERRAILLE Michel
M. JACQUEMOT Jean-Paul

Excusés :

PALAIS Jean-Claude : Pouvoir à POIRON Jean-Pierre
ESCOFET Danièle : Pouvoir à COLLON Colette
VIAL Simone : Pouvoir à Mme CHAVEROT Véronique

Secrétaire de séance : COLLON Colette

EHPAD– Réf : 2024.02.04

OBJET : APPROBATION DE LA DM01

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget EHPAD « Les Jacinthes » de l'exercice 2024 :

420787681 Code INSEE	EHPAD LES JACINTHES BUDGET PRINCIPAL	DM n°1 2024
-------------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration
DM DOTATION ARS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-641182 Complément de traitement indiciaire (CTI)	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-641186 Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	0,00 €	10 622,68 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	30 622,68 €	0,00 €	0,00 €
R-735111 EHPAD et PUV-AM-héberg perm résidents affiliés à sécu	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 833,31 €
R-735128 EHPAD et PUV-AM Autres financements complémentaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 789,37 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 622,68 €
Total EXPLOITATION	0,00 €	30 622,68 €	0,00 €	30 622,68 €
Total Général		30 622,68 €		30 622,68 €

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

VIOLAY, le 23 juillet 2024

La secrétaire de séance,

Mme COLLON Colette




Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 19/08/2024

Madame la Présidente

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Dugesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210220-20240723-20240204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/08/2024
Publication : 02/08/2024

Pour l'autorité compétente par délégation